prevaly
Votre partenaire
Prévention Santé Travail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 13 mars 2023

MARS BLEU : TRAVAIL & CANCER
Que faire quand un cancer est diagnostiqué ?

Actuellement en France, 1 200 personnes sont diagnostiquées chaque jour, dont 400 travaillent.

La survenue d'un cas de cancer a plusieurs impacts dans une entreprise. Pour le salarié, un cancer est synonyme de peur, d'absence, d'incapacité, de frein dans la carrière professionnelle. Pour les dirigeants, le cancer affecte différentes dimensions : humaine, économique, organisationnelle...

Faisons le point sur les mesures et dispositifs existants pour accompagner les personnes atteintes et leurs entreprises.

La charte Cancer & Emploi

L'institut National du Cancer développe des actions concrètes pour améliorer la prise en charge des salariés atteints de cancer. C'est une des priorités de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

C'est dans ce cadre que La charte Cancer & Emploi a été créée. Les entreprises signataires s'engagent à améliorer l'accompagnement des salariés touchés par un cancer et à favoriser leur maintien en emploi.

Cette charte est composée de 11 engagements opérationnels autour de 4 thèmes principaux :

- Accompagner le salarié dans le maintien et le retour en emploi
- Former et informer les parties prenantes de l'organisation
- Promouvoir la santé
- Évaluer et partager

Aujourd'hui, près de 80 enseignes ont déjà signé cette charte, couvrant ainsi plus de 1,6 million de travailleurs.

Poursuivre une activité professionnelle avec un cancer

Lorsque son état général le permet et s'il le souhaite, le salarié peut conserver son activité professionnelle au cours du traitement de son cancer. C'est un levier favorisant l'amélioration de la qualité de vie et le processus de rétablissement, notamment en préservant équilibre et relations sociales.

Largement méconnu, il existe des dispositifs d'accompagnement pour favoriser son maintien en emploi : temps partiel thérapeutique, aménagement du poste, reconversion...

Ces dispositifs favorisent une démarche cohérente pour accompagner le malade dès le diagnostic. Ils nécessitent la mobilisation des parties prenantes et du médecin travail.

La visite de pré-reprise, une étape capitale

Elément essentiel du maintien en emploi, la visite de pré-reprise avec le médecin du travail est un outil indispensable pour un salarié atteint d'un cancer

Organisée au cours d'un arrêt de travail, cette visite permet d'aborder les modalités du maintien en activité en prenant en compte l'état général du salarié, ses contraintes thérapeutiques et son poste de travail.

Lors de cet échange, le médecin du travail évalue si le poste de travail est adapté à son état de santé afin d'envisager au plus tôt les aménagements et/ou reclassements nécessaires au maintien d'une activité.

CONTACT PRESSE
Service Communication Prevaly • communication@prevaly.fr • 05 62 13 15 51